



Sauvegarde des écoles de village du Lot

Manifestation

samedi 15 novembre 2014
à 11h à Cahors, place Gambetta

Dossier de presse .

- 1- Historique du mouvement
- 2- Le projet de l'Education Nationale
- 3- Pourquoi sauver les écoles de village?
- 4- Pétition pour la sauvegarde des écoles en milieu rural
- 5- Motion et liste des communes l'ayant votée

1-Historique du mouvement :

le **18 juillet 2014**, les maires lotois des communes possédant des écoles reçoivent un courrier du DASEN, leur stipulant la nécessité de réorganiser la totalité des RPI du département. en privilégiant le regroupement
Pour les élus, cela annonce la fermeture à court terme d'écoles rurales au profit de centres scolaires de grandes dimensions, ceci pour redistribuer des postes en réponse aux besoins croissants de Toulouse et du Tarn et Garonne...

En septembre 2014,

- mi- septembre, 3 réunions à Cahors, Figeac et Gourdon,

Lors desquelles le DASEN Guillaume Lecuivre rencontre les élus. Cela permet de voir que la grande majorité des élus est hostile à ce projet, de plus, des citoyens, parents d'élèves et élus se mobilisent et occupent le parvis de la mairie de Cahors avant et pendant la réunion, pour faire connaître leur opposition au projet.

-fin septembre, début octobre, des réunions par bassin sont organisées par les IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale) avec les élus concernés. Contrainte par les forts besoins en postes de Toulouse et du Tarn et Garonne, l'Inspection Académique du Lot demande une restructuration en plus gros RPI, dans l'idée de pouvoir négocier avec la rectrice le maintien des postes (sans aucune assurance que ça fonctionne !). Mais cette restructuration fragilise de fait le maintien des petites écoles de village, on devine la volonté de la rectrice sur notre département : réduire le nombre d'écoles à 1 ou 2 classes dans le LOT.

Les élus sont informés qu'ils doivent d'ici le 15 novembre, se positionner, sinon ce sera la décision de l'académie qui sera appliquée avec des suppressions de postes encore plus importantes. Les élus doivent faire une lettre d'intention de rentrer dans la démarche proposée... « on ne demande de nous entretuer » s'insurge un élu à la sortie d'une de ces réunions...

- **Pour la sauvegarde des écoles de village du Lot, un appel aux élus lotois** est lancé, bientôt renforcé **d'une motion à voter** en conseil municipal (49 communes l'ont déjà votée), ainsi **qu'une pétition** qui circule également pour que chaque citoyen puisse exprimer son opposition au projet (2500 signatures recueillies au 9 nov 2014).

- **Le 21 octobre**, la député Dominique Orliac questionne la Ministre de l'Éducation Nationale lors des questions au gouvernement, au sujet de la réforme en cours, et de l'avenir des écoles rurales du département du Lot.
En réponse, la Ministre veut bien garantir le maintien des postes pendant 3 ans, mais avec la contrepartie de la réduction du nombre d'écoles à 1, 2, ou 3 classes pendant ces 3 ans...

**Sur les 222 écoles que comporte le LOT en 2013, ce sont plus de 179 écoles qui sont concernées par la fermeture annoncée, soit 80% des écoles du département !!!
Jamais la fermeture d'autant d'écoles n'aura été ainsi envisagée !**

- le 28 novembre, la rectrice négociera avec la ministre le nombre de postes pour l'académie, et donc pour le département du LOT.

Avant cela, la député Orliac remettra en main propre à la Ministre Vallaud Belkacem les pétitions et les motions recueillies.

Aujourd'hui, plus de 49 communes ont voté la motion, plus de 2500 citoyens ont signé la pétition,
Nous pensons qu'il est temps d'informer massivement la population du LOT lors d'une grande manifestation, prévue le 15 novembre à 11h, place Gambetta à Cahors.

2-Le projet de l'Éducation Nationale :

«un maillage rénové de l'École sur nos bassins de vie »...selon le DASEN

- Selon le DASEN ,

C'est au nom « **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, publiée au journal officiel du 9 juillet 2013, **au service de la réussite de tous les élèves** » qu'il veut imposer « l'évolution du maillage territorial de l'enseignement du premier degré ».

Nous avons épluché cette loi, il n'est nulle part fait mention du bien-fondé de la fermeture des petites écoles, et au contraire, il est mentionné qu'une attention toute particulière doit être apportée au renforcement des territoires ruraux. (cf article L.111-1, la loi impose de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative sur tous les territoires et en particulier dans les territoires ruraux et de montagne)

- Selon le DASEN,

«avec **l'organisation en regroupements pédagogiques intercommunaux intégrés** (par opposition aux regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés), le système éducatif de notre département **gagnerait assurément en efficience**, en matière d'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences renforcées et en matière d'ambitions scolaires renouvelées»

Nous restons tous encore perplexes après cette lecture : cela signifie que nos écoles forment des enfants moins compétents qu'ailleurs ??? Après avoir étudié les résultats des évaluations nationales... nous n'avons pu observer aucune donnée qui confirme ces dires, au contraire, à l'entrée au collège, les résultats des élèves lotois sont très bons au niveau national !!!

- Les données de l'année scolaire 2013/2014 font état que 62 % des écoles du département sont des écoles à 1 ou 2 classe(s). Notre département conserve un taux d'encadrement très important et reste aujourd'hui au troisième rang national de la couverture territoriale en matière scolaire avec 13,2 écoles pour 10000 habitants, après la Lozère et la Creuse.

La ruralité est une spécificité de notre territoire ! Nous sommes un des seuls départements ruraux français à ne pas avoir d'assez grandes villes pour faire baisser ces moyennes !!

Or, le DASEN prône « le déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes » visant à apporter des réponses toujours plus adaptées aux enfants en difficulté d'apprentissage et à construire une réelle personnalisation de leurs parcours... »

Nous refusons que ce soit par la fermeture des classes que cette équation soit possible !!!

3 - Pourquoi sauver les écoles de village? Pour la vie d'un territoire !

Il s'agit de défendre l'école de village, mais à travers elle, c'est la fragilisation annoncée des territoires ruraux que l'on veut combattre : la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural, partout dans le LOT.

- **L'école de proximité est garante d'un enseignement de qualité :**

- un enfant s'épanouira d'autant mieux dans de petites écoles que dans d'énormes groupes scolaires,
- les enfants ne doivent pas subir des temps de transports scolaires trop rallongés pour rallier leur école, avec tous les risques encourus sur nos petites routes lotoises...
- la ministre prétend que nos écoles sont isolées, en retard en matière d'équipement numérique, victime de décrochages scolaires importants : c'est faux ! Nombre d'écoles rurales sont déjà bien mieux équipées que des écoles citadines au niveau numérique, de plus internet permet aujourd'hui de s'affranchir de l'isolement prétendu, enfin le décrochage scolaire concerne le collège, absolument pas l'école primaire.

- **L'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social,**
- **L'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux.**
- **L'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux.**
- Diminuer les services publics va baisser l'attractivité de nos territoires ruraux pour les familles, et économiquement, **faire mourir les territoires !!!**
- De plus, aujourd'hui le gouvernement diminue drastiquement les dotations aux communes : **comment alors envisager la construction de nouveaux groupes scolaires** plus grands, dans un contexte budgétaire aussi contraint et défavorable ?

4 - Texte de la pétition pour la sauvegarde des écoles en milieu rural

PETITION

POUR LA SAUVEGARDE DES ECOLES DE VILLAGE DU LOT(46)

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale,

HIER, nous avons déjà vécu la fermeture de nos maternités, de nos bureaux de postes, de nos gendarmeries, de nos perceptions, de nos gares.

AUJOURD'HUI, vous exigez un nouveau maillage du territoire scolaire lotois, annonçant la fermeture à court terme d'écoles rurales au profit de centres scolaires de grandes dimensions, ceci pour redistribuer des postes en réponse aux besoins croissants de Toulouse et du Tarn et Garonne... au mépris de la qualité de vie de nos enfants.

Nous n'acceptons pas cette politique pour l'instant UNIQUE au Lot consistant à déposséder un territoire rural pour en favoriser un autre !!!

Nous avons ici comme ailleurs une ambition d'avenir, de développement économique, social et culturel pour l'ensemble de nos habitants :

- **nos écoles** de village sont porteuses d'un **enseignement de qualité** et leur **proximité** garantit un temps de transport réduit.
- **nos écoles** représentent en milieu rural, des lieux d'échanges entre générations, **sources de lien social**.
- **nos écoles** sont, dans nos villages, sources de **fréquentation** des commerces et des services locaux.
- **nos écoles** permettent à la collectivité de créer et de pérenniser des **emplois de personnels locaux**.

Nous nous opposons fermement au modèle social que vous entendez conduire **DEMAIN** sur le territoire lotois radicalement contraire à la solidarité que les collectivités ont su mettre en place depuis des années.

D'autres solutions existent, vous l'avez prouvé dans le **Cantal** !

Au 9 novembre 2014, plus de 2500 signatures nous sont déjà parvenues, et la mobilisation continue !

5- Texte de la motion et liste des communes l'ayant déjà voté

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ECOLES EN MILIEU RURAL

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;

Considérant que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ;

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ;

Inquiet par le nouveau maillage du territoire scolaire lotois qui, en supprimant des RPI fonctionnels, efficaces et viables, aura pour conséquence la fermeture à court terme des écoles rurales au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions.

Le conseil municipal de la commune de.....

Réuni en séance ordinaire le.....

Souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques rurales ;

Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire lotois ;

S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural.

Cette motion a déjà été votée par 49 communes au 7 novembre 2014 :

Anglars-Juillac, Aujols, Cambayrac, Cassagnes, Castelfranc, Concots, Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, Espédaillac, Flaujac Poujols, Floirac, Floressas, Fontanes du Causse, Frayssinhes, Gigouzac, Ginouillac, Gintrac, Goujounac, Labastide du Vert, Lacapelle-Cabanac, Latouille Lentillac, Laurettes, Laval de Cère, Lavergne, Le Boulve, Le Vigan, Les Junies, Lherm, Masclat, Mauroux, Montfaucon, Montvalent, Nuzéjols, Pern, Pontcirq, Prayssac, Reyrevignes, Saint Cirques, Saint Denis Catus, Saint Pantaléon, Saint Pierre Lafeuille, Saint Sulpice, Saint Vincent du Pendit, Sarrazac, Sauzet, Sérignac, Sousceyrac, Thémines, Vidaillac.